



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JANVIER 2013**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
Mme V. MORON, Vice-Présidente
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
- Mmes M. CALAME, T. MARET et C. STROUDINSKY CONOD
MM. R. BONO, C. BRUHIN, R. HUGON, P. MEYLAN, B. SCHOPFER
- M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT
- EXCUSÉS** : Mme A.-M. PUTTON
M. P. BOUVIER
- ABSENT** : M. B. VIRET

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2012

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 1 abstention.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MME CÉLINE STROUDINSKY CONOD

Mme la Présidente donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **Mme Céline Stroudinsky Conod** lève la main droite et prête serment en disant « je le promets ».

Il est pris acte que **Mme Céline Stroudinsky Conod** est dûment assermentée, conformément à la loi.

3. DÉSIGNATIONS

a) Désignation d'un nouveau membre de la commission des finances

Suite à la démission de Mme Gossauer, **Mme Maret** propose la candidature de **Mme Stroudinsky**.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 9 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette désignation.

b) Désignation d'un nouveau membre de la commission des bâtiments et travaux

Suite à la démission de Mme Gossauer, **Mme Maret** propose la candidature de **Mme Stroudinsky**.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité soit par 10 oui.
Il est pris acte de cette désignation.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises**

Suite au courrier de l'ACG du 17 décembre 2012, **Mme la Présidente** demande si un(e) Conseiller(ère) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 7 novembre 2012 au sujet de la prise en charge, par le Fonds intercommunal, du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP concernant les employés de l'ACG et de la CAP.

Aucun Conseiller municipal ne souhaite faire valoir son droit de veto.

5. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**a) Fermeture nocturne de la douane II**

M. Gunter informe le Conseil municipal qu'au niveau administratif la démarche est un peu plus compliquée que prévu. Préalablement, tous les renseignements nécessaires avaient été pris tant au niveau des gardes-frontière que de la police. La barrière était cassée; elle a donc été réparée et remise en place par le service concerné.

La Direction générale de la mobilité doit maintenant valider la signalisation provisoire prévue pour avertir les usagers. **M. Gunter** a reçu le Directeur technique régional qui lui a fait ses remarques quant aux différentes solutions proposées. **M. Gunter** lui a toutefois spécifié que théoriquement, le panneau existant mentionnant l'interdiction de circulation entre 22h00 et 6h00 semblait être suffisant pour les gardes-frontière et la police. Ces deux services ont en outre confirmé que la commune n'aurait aucune responsabilité en cas d'accident (la LCR s'appliquant).

En conclusion, une signalisation provisoire sera mise en place au niveau des parkings côté France et à l'entrée du village côté Suisse. Des points lumineux clignotants seront installés pendant quelques semaines afin de bien visualiser la barrière.

La commune va signer prochainement une convention avec la douane. Dans quelques semaines, la barrière sera donc fermée de façon aléatoire, 4 fois par semaine. La société Safety-Management a préparé un planning depuis le 1^{er} février; ce calendrier sera transmis à la police ainsi qu'au service douanier.

Un courrier officiel sera envoyé à la douane, la police et la mairie de Valleiry. Cette dernière a déjà été informée lors d'une rencontre franco-suisse tenue en décembre.

M. Gunter confirme que la signalisation provisoire qui sera mise en place est prise en charge par la commune même s'il s'agit d'une route cantonale. Il précise également que la police et la douane sont favorables à cette fermeture car cela fait un secteur à moins surveiller lors de cambriolages.

Mme Calame demande si l'information a été transmise au canton de façon à ce qu'il comprenne que cette décision a été prise pour limiter la circulation excessive dans le village et que de ce fait le sujet de la route de contournement soit de nouveau actualisé.

M. Gunter lui répond qu'il fera parvenir un courrier aux autorités cantonales afin d'attirer leur attention sur ce sujet.

M. Bono précise qu'en ce qui concerne la fermeture de la douane, la commune ne fait que suivre la loi quand bien même cela n'est pas forcément la nuit qu'il est le plus important de limiter le transit. En effet, cela fait un certain temps qu'elle mentionne au canton la dangerosité de cette circulation excessive, notamment lors des passages scolaires. Faudra-t-il attendre la mort d'un enfant se rendant à l'école pour obtenir une route de contournement ?

M. Schopfer mentionne la future augmentation de la population chancynoise. Quant est-il du marquage au sol des priorités de droite ? Des passages piétons supplémentaires ?

M. Gunter trouve évident que la fermeture ne résout absolument pas la dangerosité du trafic aux heures de pointe. Il s'agit-là simplement de respecter la tranquillité des habitants durant la nuit. Il rappelle que l'arrêté date de 1982, mesure initialement douanière afin de limiter les entrées / sorties illégales de marchandises puis policière afin de contrôler le trafic.

M. Bruhin pense que la fermeture de la douane pourrait mettre la puce à l'oreille de nos politiciens. Peut-être que c'est juste pour dire « on existe ! ».

M. Hugon évoque le changement du responsable de la circulation dans le secteur. Il souhaite évidemment que la commune reste en contact permanent avec lui pour que les problèmes locaux soient résolus.

M. Gunter précise que le groupe de travail mis en place suite à la proposition du Conseil d'Etat, a pu être réactivé suite à l'acceptation du budget 2013. M. Weil, Urbaplan, va donc reprendre le dossier et échelonner les différentes étapes de cette étude. Toutefois, lors de la visite de Mme Kunzler l'an dernier, le problème du financement de la suite de cette étude sur la faisabilité de la route de contournement avait été abordé puisqu'il s'agit d'une voie cantonale. Mme Kunzler avait répondu que le manque de budget ne laissait que peu de chance à ce que le canton la prenne en charge.

b) Infraction de parcage devant le bâtiment du parascolaire

M. Gunter mentionne que des véhicules sont régulièrement parkés sur les pavés de la terrasse du parascolaire. Il avait donc demandé à Safety-Management de mettre un avertissement sur les voitures en question.

La commune a reçu une lettre d'une habitante n'ayant pas apprécié cette démarche. Cette dernière considère que s'agissant d'un bâtiment communal, elle a parfaitement le droit de se garer et souligne notamment le déficit de places sur le chemin des Carrés. **M. Gunter**, dans sa réponse écrite, lui indique que cela n'est pas tout à fait exact. En effet, chaque propriétaire a un garage privé, des places ont été créées le long du chemin des Carrés et le parking de la Ruelle est à sa disposition.

Afin d'éviter tout malentendu ou manque de clarté, la commune a pris contact avec la DGM afin de signaler distinctement l'interdiction de se garer et dès lors que les contrevenants soient amendables.

M. Gunter précise qu'un portail n'est pour l'instant pas envisagé comme une solution afin de ne pas entraver la livraison des repas du parascolaire. En outre, la pose d'un panneau sera moins chère.

La DGM doit se prononcer sur la meilleure façon d'éviter ce parking « sauvage ».

c) Coopérative Insula Champlong

M. Gunter confirme que l'attribution des logements a pris du retard, l'Office du Logement devant encore se déterminer sur le choix des appartements représentant les 20% LUP qu'il gèrera directement ainsi que le montant des loyers.

M. Gunter indique encore que la commune se renseigne régulièrement auprès de la Régie Naef. D'après les dernières informations, cela devrait être imminent. Les personnes ayant montré un intérêt auprès de la Régie seront contactées afin de visiter les appartements et déposer ensuite leur dossier.

L'Exécutif décidera des logements qui seront acquis avec les parts sociales mais vraisemblablement deux 3 pièces au rez-de-chaussée, un 3 pièces à l'étage et un 6 pièces. Les personnes intéressées sont actuellement dirigées vers la régie. La livraison des immeubles est prévue pour avril 2013. Dès que les dossiers seront acceptés par l'Office du Logement, une liste d'attente sera dressée à la mairie, spécifiquement pour les appartements dont elle va disposer.

Mme Calame suggère que l'on définisse clairement les critères d'attribution des appartements gérés par la commune afin d'éviter d'éventuelles contestations.

M. Beuchat précise qu'il sera nécessaire de définir clairement la politique de logement de la commune car dans le cadre du futur immeuble LUP Bellegarde 21, 23, 25, l'Office du Logement pourrait abandonner les 20% auxquels il a droit, pour autant que la ligne d'attribution fixée par la commune aille dans le même sens que la leur.

M. Bono suggère qu'on laisse la commission ad hoc se charger de faire des propositions de processus afin qu'il y ait une transparence dans la gestion des demandes de logement.

Mme Calame souligne qu'une politique de logement communale est faite pour répondre à un besoin spécifique de manière équitable.

d) Nouveaux statuts de la CAP

M. Gunter annonce que la délibération concernant les nouveaux statuts de la CAP ainsi que la prise en charge de l'apport financier extraordinaire par l'employeur (en l'occurrence les différentes communes ayant du personnel affilié à la CAP) sera votée lors du Conseil municipal du 5 mars 2013. Le montant à la charge de la commune est de CHF 74'976.--, en compensation de l'abaissement du taux technique (de 4% à 3.5%). Cette somme n'a pu être prévue dans le budget 2013 puisque l'information a été transmise tardivement. Elle sera payée via les fonds propres.

M. Gunter informe le Conseil municipal que la délibération a été rédigée par le Service de surveillance des communes puisqu'elle est identique pour toutes les communes (à part le montant).

e) Aménagement

M. Beuchat communique que la commission s'est réunie à diverses reprises concernant la proposition de logements sur la route de Valleiry (parcelle n° 3613). Plusieurs projets ont été présentés par les promoteurs, le dernier a été préavisé défavorablement par la commune à cause du gabarit, de la façade et de la proximité de la route. La commission des monuments et des sites avait également donné un avis négatif pour les mêmes raisons.

Le nouveau projet modifié en conséquence et avec passablement d'efforts de la part des promoteurs, sera vu en commission très prochainement afin qu'un préavis puisse être rendu. Le seul point à éclaircir concerne le trottoir, à savoir s'il est prévu sur la chaussée existante ou sur la parcelle.

f) Mobilité

M. Beuchat a récemment rencontré le Service des routes au sujet du projet de la bande cyclable et du trottoir jusqu'à la gare de Pougny. Ce projet, à l'étude depuis un certain temps, serait sur le point d'être déposé et il se pourrait qu'il débute encore en 2013.

M. Beuchat rappelle que ces aménagements visent principalement à sécuriser les piétons. Les contraintes liées au passage du bus ainsi qu'à la configuration des lieux (fossés) rendent la création de ralentisseurs difficiles. Le moyen pour parvenir à ralentir le flot des voitures serait l'éventuelle installation d'un radar fixe ce qu'il suggère de demander au service de police concerné.

M. Hugon mentionne une pétition qui circule suite à la consultation du voisinage sur la construction de ce trottoir.

M. Beuchat souhaite lire la pétition et propose, le cas échéant, d'en rencontrer l'initiateur afin de lui expliquer les bénéfices de cette construction dont les coûts sont bien évidemment à la charge du canton.

g) Pont de Pougny

M. Beuchat explique que la commune a reçu pour préavis une demande d'autorisation de construire, émanant du canton, visant une réfection du pont de Pougny qui ne correspond plus aux normes de sécurité. Dans l'intervalle et afin d'éviter le croisement de poids lourds sur le pont, deux obstacles ont été provisoirement installés par le canton. Selon les travaux prévus, le pont serait définitivement réduit à une seule voie passante avec des feux de part et d'autre. Les trottoirs résiduels seraient de 80 cm d'un côté et de moins d'1 m de l'autre, ce qui n'est pas acceptable puisqu'une poussette et un piéton ne peuvent se croiser. L'adjonction d'une passerelle pour mobilités douces serait bien plus adéquate et ne porterait pas atteinte au caractère historique du pont. La commune a émis une demande de compléments en ce sens, mais n'a pas obtenu de réponse satisfaisante de la part du canton. La commune va persister en ce sens dans sa demande de complément et donc délivrer un préavis défavorable à la présente demande d'autorisation de construire.

M. Beuchat précise que la demande a été déposée en Suisse mais qu'il y a deux maîtres d'œuvre (suisse et français). Du côté suisse, c'est le service des ouvrages d'art qui est compétent (celui même qui a dirigé les travaux de réfection du pont de La Laire).

h) Zoom Chancy-Pougny

M. Beuchat informe que la commune participe aux discussions du « Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération » (PACA) de Bellegarde issu du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Au sein de ce PACA, il existe un groupe de travail plus restreint lié au « Zoom Chancy-Pougny », se penchant notamment sur un concept de rabattement des pendulaires sur la gare de Pougny, tout en préservant la qualité de vie des riverains.

Aujourd'hui, il y a environ 30 montées / descentes journalière à la gare de Pougny; dans le futur il en est prévu 500. Le concept de rabattement vers la gare de Pougny inclut des navettes de transports publics (minibus) Valleiry-Chancy et Collonges-Pougny. La création de deux P+R (l'un à Valleiry l'autre à Collonges) serait alors nécessaire afin de limiter l'afflux de véhicules dans les villages voisins de la gare.

M. Beuchat rappelle qu'il s'agit d'un cas d'étude et que pour l'instant rien n'est concret. Le groupe de travail a toutefois relevé, qu'au-delà de sa vocation de rabattement vers la gare de Pougny, le « maillage » de transports publics prévu permettrait également d'interconnecter les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie entre eux, et avec la Suisse.

M. Beuchat spécifie que la navette serait un bus de 20 places pouvant circuler sur la route de Valleiry et traverser le village de Chancy. Certaines des mesures examinées pourraient être mises en place facilement et à des coûts acceptables.

M. Beuchat informe que cette étude reste au niveau conceptuel et que ses conclusions doivent être transposables à d'autres gares de l'agglomération franco-genevoise.

M. Gunter complète en indiquant que la possibilité de relier Valleiry au CEVA est l'un des sujets de réflexion du PACA-Bellegarde global.

Il est évident que la route de contournement éviterait passablement de ces mesures, les navettes seraient mises en place en attendant.

i) STEP - Chancy, convention SIG

M. Beuchat indique que la commune ne souhaite pas lever l'effet suspensif mais serait prête à retirer son recours en cas de signature d'une convention avec les SIG.

M. Gunter a eu un contact dernièrement avec M. Heer qui lui a confirmé que les SIG ne s'opposent pas à la signature d'une convention. Ce document devra cependant être rédigé par la commune ce qui nécessitera de mandater un juriste à ses frais.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

Mme Calame obtient la confirmation du maintien de la journée propreté au printemps.

b) Election d'un(e) Président(e) de la commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25

Suite à la création de cette commission, **Mme Herzig Davidovic** propose la candidature de **M. Meylan**.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

M. Meylan est élu par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

c) Election d'un(e) Vice-Président(e) de la commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25

Suite à la création de cette commission, **Mme Herzig Davidovic** propose la candidature de **Mme Calame** qui refuse car sa charge dans les autres commissions est déjà très importante. **Mme Herzig Davidovic** propose le poste à **Mme Maret** qui décline également. **M. Meylan** propose alors **Mme Herzig Davidovic**.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Mme Herzig Davidovic est élue par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

Mme Calame propose que **Mme Stroudinsky** rejoigne la commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Mme Stroudinsky est élue par 10 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette élection.

d) Cœur du Village - chantier route de Valleiry 4b

Mme Moron demande s'il existe un horaire d'ouverture du chantier.

M. Gunter lui répond que l'horaire d'un chantier est 7h00 - 20h00.

Mme Moron informe que certains matins, des camions gênent la circulation dès 6h30.

M. Gunter va prendre contact avec le responsable des travaux afin de clarifier la situation.

e) Commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25

M. Meylan informe le Conseil municipal des différents points qui ont été abordés lors des deux séances, consacrées notamment à l'examen du descriptif des travaux et de l'acte de vente. Certaines questions ayant été soulevées, les architectes et promoteurs ont été invités à y répondre :

- les 4 places de parking sont pour l'ensemble des deux bâtiments et seront régies par une servitude;
- le passage de la route de Bellegarde en direction des champs (parcelle N° 2919) fera l'objet d'une servitude et d'une indemnisation versée par les vendeurs au propriétaire;
- tous les aménagements liés à ce chantier sur la route de Bellegarde sont à la charge du vendeur;
- un label Minergie provisoire a été accordé, il deviendra définitif lorsque le chantier sera terminé;
- toute modification en cours de chantier sera transmise dans les 48h à la commune;
- les locaux techniques sont tous au sous-sol;
- la cédule hypothécaire des terrains sera mise à disposition gratuitement.

La signature de l'acte de vente aura lieu prochainement et une liste des servitudes à créer sera transmise à ce moment-là.

f) Chemin de Champlong

M. Bono suggère que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie se penche sur le futur aménagement du chemin de Champlong lors de sa prochaine séance (février).

Mme la Présidente lève la séance à 21h45.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz

